Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20181114-del17-141118-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/11/2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 17	Conseil Municipal du Mercredi 14 Novembre 2018
Direction des Services Techniques	Domaine de compétence : 3.5 Autres Actes de Gestion du Domaine Public

Le Mercredi dix-sept Novembre deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 07/11/2018

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 2 (Mr DACHICOURT Joël et Mr HAGNERE Jean-Paul)

Nombre de votants : 31

Affiché le 16/11/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Sébastien BAILLET,Monsieur Bagdad GHEZAL Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Lucien BONNVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bagdag GHEZAL et Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 2 (Monsieur Joël DACHICOURT et Monsieur Jean-Paul HAGNERE)

Votants : 31.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Désaffectation et déclassement d'une tondeuse auto-portée de marque Iseki

Rapporteur : Monsieur Lucien BONVOISIN, Adjoint

Synthèse de la délibération :	Désaffectation et déclassement d'une tondeuse auto-portée de marque Iseki

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles du Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant :

Que la tondeuse auto-portée de marque Iseki, modèle SX19, mise en service en 2005, affectée au service Espaces Verts de la Commune, nécessite des réparations trop onéreuses,

Que ce bien mobilier aura dès lors comme destination la vente en l'état ou la mise au rebut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de désaffecter la tondeuse auto-portée citée, qui ne sera plus utilisée, et de la sortir de l'inventaire de la commune,

- d'autoriser la vente en l'état ou le cas échéant, sa mise en rebut.

La délibération est adoptée par 31 voix pour

Vu pour être affiché le 16 Novembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.